

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1359

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 12

A l'alinéa 6, compléter la deuxième phrase par les mots :

« dans les conditions prévues par le code de l'urbanisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.